



## EDITO

L'hiver sera rude!!!

Selon certains météorologues, on pourrait connaître l'hiver prochain des passages de froid rigoureux avec des baisses de température importantes.

Parallèlement, nos politiciens nous annoncent des hausses conséquentes des prix de l'électricité, du gaz, du fioul, du bois...etc, qui vont entraîner pour beaucoup de familles au revenu modeste, des difficultés supplémentaires pour boucler les fins de mois.

Pour certains les économies sont encore possibles en diminuant leur confort : avec un abaissement de la température, une meilleure maîtrise de l'éclairage et de l'utilisation des appareils ménagers.

Pour d'autres, ces mesures ont déjà été réalisées et il leur faudra supporter encore plus de rigueur et peut-être revenir aux pratiques de nos grands-parents en reprenant le caleçon, la bouillote et la chaufferette à braises.

Nous souhaitons bien sûr que nos météorologues se trompent, et que les hausses annoncées soient plus modestes et que ceux qui seront en difficulté soient aidés.

Le bureau

Vous souhaitez :  
nous communiquer un article,  
faire paraître une annonce,  
donner votre sentiment sur  
l'actualité...

**Nous vous rappelons que vos  
articles doivent nous parvenir avant le  
15  
de chaque mois pour une  
parution le mois suivant.**

*Les marges des documents doivent être  
supérieures à 1,2 cm*

**Les annonces de manifestations ne doivent concerner que celles ayant lieu sur la commune.**

Merci

Abonnement annuel pour les personnes hors commune 50 €

**HORAIRES DU BUREAU**  
**MARDI 8H30/12H –13H30/15H45**  
**MERCREDI 9H/12H**  
**JEUDI 8H30/12H-14H/16h45**

## SOMMAIRE

Page	3	Informations municipales
Page	16	Informations MPT
Page	20	Bibliothèque
Page	22	Informations paroissiales
Page	23	libres opinions
Page	24	Informations associatives
Page	25	Jeux
Page	27	Recette
Page	29	Annonces et publicités

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 JUILLET 2022 ADOpte LE 06 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

**Étaient présents** : Monsieur Serge COUSIN, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Monsieur Bernard GARNIER, Madame Isabelle SCHREIBER, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Léa LAURENDEAU, Madame Catherine THEVENET, Madame Marie-Laure FOUCRET, Monsieur Benoit PARENTEAU, Madame Alice GARCIA, Monsieur Sébastien RONE, Madame Nathalie JOLY.

**Étaient absents excusés** : Monsieur Philippe GOUTY qui avait donné pouvoir à Monsieur Serge COUSIN, Madame Emilie GUICHARD qui avait donné pouvoir à Monsieur Benoit PARENTEAU, Monsieur David SUIRE qui avait donné pouvoir à Monsieur Dominique LE JALLÉ, Monsieur François DUVAULT qui avait donné pouvoir à Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Pierre AUGEREAU qui avait donné pouvoir à Monsieur Sébastien RONE, Madame Florence BRANLARD qui avait donné pouvoir à Madame Nathalie JOLY, Monsieur Yann HILAIRE absent excusé.

**Madame Françoise LANGLOIS-HULIN est nommée secrétaire.**

Assistait également Madame Mélanie GROLLEAU, secrétaire à la mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 7 juin 2022 est adopté.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

#### - L'ORDRE DU JOUR -

1. Jury criminel 2023
2. Tarifs cantine rentrée 2022/2023
3. Tarifs garderie rentrée 2022/2023
4. Révision du loyer du cabinet médical
5. Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale
6. Redevance occupation du domaine public pour le camion de Pizza « Au Bon Truck »
7. Instauration des heures complémentaires et supplémentaires
8. Assistance au numérique de la population, convention avec le département
9. Projet de construction d'un parc photovoltaïque « Pièce des Fondures » par la société « Métal Fer Environnement »

#### DIVERS

Droits de préemption

Virement de crédit pour la taxe de séjour

Présentation du plan de gestion des espaces verts

Courrier d'un administré : demande d'acquisition d'un chemin rural

Courrier de Madame Léa LAURENDEAU : démission commission associations

### **JURY CRIMINEL 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal,

Par arrêté n° 2022-DCL/BER-176 en date du 03 juin 2022, Madame la Préfète de la Vienne a prescrit la désignation par tirage au sort, pour la Commune de Bonnes de 3 personnes à inscrire sur la liste préparatoire du jury criminel.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort pour chacune des 3 personnes, à partir de la liste générale des électeurs dès 23 ans et plus, par tirage au sort d'un numéro de page, puis d'un numéro de ligne.

3 personnes ont ainsi été désignées.

Une commission départementale, composée de magistrats et d'élus, procédera également par tirage au sort, à la désignation d'un seul juré parmi les trois personnes désignées par la commune.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

### **TARIFS CANTINE RENTRÉE 2022/2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 6 juillet 2021, le tarif du repas à la cantine scolaire a été fixé à 3.15 €, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif du repas pour la rentrée 2022/2023.

Après délibération, par 16 voix pour, 1 abstention et 1 contre, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter, le tarif du repas de cantine scolaire pour la rentrée 2022/2023 à 3.20 €.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 16

Abstention : 1 (Monsieur Pierre AUGEREAU)

Votes contre : 1 (Madame Florence BRANLARD)

## Échanges :

Monsieur Sébastien RONE : Est ce qu'il y a beaucoup d'impayés cette année ?

Monsieur le Maire : Non il n'y en a pas énormément.

Madame Isabelle SCHREIBER informe le conseil que l'Association des Maires de France prévoit 5 à 10 % d'augmentation sur les tarifs d'achat alimentaire à la rentrée de septembre.

Madame Alice GARCIA : Quel est le nombre de repas par jour ?

Madame Isabelle SCHREIBER : Il y a environ 130 à 145 repas par jour.

Monsieur le Maire précise que le prix d'achat des produits alimentaires uniquement est d'un peu plus de 3 € par repas qu'avec les charges de personnel, il revient à 7 €.

Madame Isabelle SCHREIBER indique qu'il conviendrait d'augmenter de 0.10 € le repas afin de compenser une partie de l'augmentation des denrées alimentaires.

Monsieur Sébastien RONE rappelle qu'il a toujours défendu les repas préparés à la cantine, mais qu'on ne peut pas se permettre de faire des repas à perte, alors pourquoi ne pas augmenter de 0.05 € tous les ans ?

Après discussion, Monsieur le Maire propose une augmentation de 0.05 €, afin de ne pas alourdir les charges des familles.

## **TARIFS Garderie Rentrée 2022/2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 6 juillet 2021, le tarif de la garderie a été fixé ainsi :

- Garderie du matin : 1.45 €,
- Garderie du soir : 1.75 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 abstention et 4 contres, décide de ne pas modifier les tarifs pour la rentrée 2022/2023 :

<b>JOURS</b>	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Soir</b>
Lundi	1.45 €		1.75 €
Mardi	1.45 €		1.75 €
Mercredi	1.45 €	1.45 €	
Jeudi	1.45 €		1.75 €
Vendredi	1.45 €		1.75 €

Nombres de votants : 18

Votes pour : 13

Abstention : 1 (Monsieur Bernard GARNIER)

Votes contre : 4 (Mesdames Isabelle SCHREIBER, Marie-Laure FOUCRET et Messieurs Dominique LE JALLE, David SUIRE)

### Échanges :

Madame Isabelle SCHREIBER indique qu'environ 40 à 70 enfants restent à la garderie et que les départs s'échelonnent jusqu'à 18h30.

Madame Nathalie JOLY demande si les 4 membres du personnel de la garderie restent jusqu'à la fermeture.

Monsieur le Maire : Les membres du personnel partent à différents horaires (notamment vers 18h).

Monsieur le Maire : Si l'horaire de fermeture de la garderie ne conviendrait pas à certains parents : je peux les recevoir à la mairie.

### **RÉVISION DU LOYER DU CABINET MEDICAL**

**Vu** la délibération n° 5 du 6 juillet 2021 révisant le loyer mensuel du cabinet médical à 509 €,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'indice de référence des loyers (IRL), le loyer du cabinet médical devrait être révisé à 517.19 € au 1<sup>er</sup> août 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de réviser le loyer mensuel à 517.19 € au 1<sup>er</sup> août 2022.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

### **AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé au Conseil Municipal que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations, voir être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Après délibération, par 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- autorise, dans le cadre d'un programme de « désherbage », l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
  - suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie) ;
  - suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document ;
  - suppression des fiches.
- donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
  - cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ;
  - détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- indique qu'à chaque opération de « désherbage », l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Nombres de votants : 18

Votes pour : 17

Abstention : 1 (Madame Léa LAURENDEAU)

Échanges :

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN : Une boîte à livres va être prochainement installée sur l'esplanade des fêtes, à la disposition du public.

Nous avons reçu beaucoup de dons de livres. Cet été, l'agent de la bibliothèque et les bénévoles vont procéder à un tri.

Ce tri permettra d'alimenter la boîte à livres et de donner le surplus aux associations ainsi qu'aux habitants de Bonnes.

Madame Léa LAURENDEAU propose de vendre les ouvrages.

Madame Alice GARCIA : Pour cela il faut créer une régie.

Monsieur Sébastien RONE : Il faut une personne pour gérer la vente.

Monsieur le Maire : Cela nécessite de passer du temps, établir des factures..., pour des ventes à petits prix.

Madame Nathalie JOLY : Certains ouvrages devront également être détruits lorsqu'ils deviennent obsolètes (encyclopédies et dictionnaires anciens...)

### **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR LE CAMION DE PIZZA « AU BON TRUCK »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion de pizza « Au Bon Truck » installé le mercredi et le samedi devant la pharmacie, souhaite venir devant les ateliers municipaux et ainsi bénéficier d'un branchement électrique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 50 € par trimestre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le camion de pizza à stationner devant les ateliers municipaux ;
- fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 50 € par trimestre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

### **INSTAURATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

**Vu** le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** la délibération n°17 du 10 avril 2018 autorisant les heures supplémentaires et complémentaires ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique en date du 7 Juin 2022 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

#### **1-Distingo entre les heures complémentaires et les heures supplémentaires**

Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale. Ces heures n'ont pas vocation à se répéter. Elles doivent rester ponctuelles voir exceptionnelles.

Les heures complémentaires sont les heures faites par les agents à temps non complet de catégorie A, B ou C, jusqu'à hauteur d'un temps complet. Au-delà de la 35ème heure, il s'agit d'heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires sont les heures faites par :

- les agents à temps non complet à compter de la 36ème heure ;
- les agents à temps complet à compter de la 36ème heure.

Les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique/autorité territoriale, que par des agents de catégorie B ou C : les agents de catégorie A sont exclus du bénéfice des heures supplémentaires. Par exception, il est possible d'octroyer des heures supplémentaires à certains agents de catégorie A, appartenant à des cadres d'emplois de la filière médico-sociale, ainsi qu'à des agents contractuels de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire.

## **2-Les heures complémentaires**

Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet est venu préciser les modalités de calcul des heures complémentaires des agents nommés dans des emplois à temps non complet.

Le décret précise que la rémunération d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1820 la somme du montant annuel du traitement brut d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

Par ailleurs, ce décret ouvre la possibilité de prévoir une majoration de l'indemnisation des heures complémentaires. Si ce choix est fait, il doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant, après avis préalable du comité technique.

La majoration possible est la suivante :

- 10 % pour les heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi ;

-25 % pour les heures suivantes (toujours dans la limite de 35h).

Il est rappelé que la DGCL, dans sa note du 26 mars 2021, précise que les heures complémentaires ne peuvent être que rémunérées, avec, le cas échéant, la majoration, mais elles ne peuvent pas faire l'objet d'un repos compensateur.

## **3-Les heures supplémentaires**

L'octroi d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Le versement des IHTS est subordonné à la mise en place de moyens de contrôle automatisé des heures supplémentaires. Un décompte déclaratif contrôlable est néanmoins suffisant pour les agents exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, ainsi que pour les sites sur lesquels l'effectif des agents susceptibles de bénéficier d'IHTS est inférieur à 10.

Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS. Leur taux sera calculé selon des modalités spécifiques : le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80 % :  $25 \text{ h} \times 80 \% = 20 \text{ h maximum}$ ).

La compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation dans les conditions suivantes :

- la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes,

- l'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, c'est-à-dire une majoration de 100% pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

Le Conseil Municipal sur le rapport Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 7 abstentions et 4 contres, décide :

### **Article 1 : Instauration des heures complémentaires**

D'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées ci-avant.

Ces heures seront indemnisées, conformément au décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Ces heures complémentaires seront majorées, en application du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020, selon les modalités suivantes :

- 10 % pour les heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi ;
- 25 % pour les heures suivantes (toujours dans la limite de 35h).

### **Article 2 : Instauration des heures supplémentaires**

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et (le cas échéant) les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants (sous forme de tableau ou de liste) :

<b><i>Cadres d'emplois</i></b>	<b><i>Emplois</i></b>
Adjoint administratif	<ul style="list-style-type: none"><li>- Responsable RH et finances (secrétaire de Mairie)</li><li>- Secrétaire polyvalente (accueil, élections, urbanisme...)</li></ul>
ATSEM	<ul style="list-style-type: none"><li>- Atsem</li></ul>
Agent de maîtrise	<ul style="list-style-type: none"><li>- Agent des espaces verts</li><li>- Agent de restauration</li><li>- Atsem</li></ul>
Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Agent polyvalent en restauration</li><li>- Agent polyvalent aux services techniques</li></ul>
Rédacteurs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestionnaire du camping</li></ul>
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Agent de bibliothèque</li></ul>

### **Article 3 : Compensation des heures supplémentaires**

De compenser les heures supplémentaires par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

### **Article 4 : Majoration du temps de récupération des heures supplémentaires**

De majorer, dans les conditions de la circulaire NOR : LBL/B/02/10023C du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale, le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération.

Ainsi, une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés est instaurée, à savoir une majoration de 100% pour le travail de nuit et de 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés.

### **Article 5 : Contrôle des heures supplémentaires**

Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Cette délibération vise à abroger la délibération n°17 du 10 avril 2018 autorisant les heures supplémentaires et complémentaires.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 7

Abstention : 7 (Mesdames Françoise LANGLOIS-HULIN, Léa LAURENDEAU, Catherine THEVENET, Marie-Laure FOUCRET, Alice GARCIA et Messieurs Dominique LE JALLE, David SUIRE) ;

Votes contre : 4 (Mesdames Florence BRANLARD, Nathalie JOLY et Messieurs Sébastien RONE, Pierre AUGEREAU).

#### Échanges :

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN indique que certaines communes ont accepté ces textes, d'autres non, et d'autres limitent les heures complémentaires à 10% du temps de travail inscrites aux contrats.

L'ensemble du conseil demande que l'information lui soit communiquée pour le nombre d'heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2021 ainsi que les bénéficiaires et les raisons.

### **ASSISTANCE AU NUMÉRIQUE DE LA POPULATION, CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une action d'assistance au numérique pour les habitants à compter de septembre prochain. Ce service consiste à accompagner la population pour lui faciliter l'usage des outils numériques et bureautiques, comme par exemple utiliser une messagerie électronique, partager des photos, déposer une annonce sur un site, réaliser un CV et le diffuser, suivre la scolarité de son enfant ....

Une réunion publique est prévue mi-septembre pour informer les personnes intéressées qui seront invitées à répondre à un questionnaire pour ensuite être

réparties sur des créneaux horaires. L'activité sera gratuite et l'accueil se fera à la bibliothèque, de façon hebdomadaire.

Un conseiller numérique, agent du Département de la Vienne, assistera la commune dans cette mission, dans le cadre de l'opération « France Relance » soutenue par l'Etat. Il assurera une permanence d'une matinée par mois et encadrera la mission.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, à ce titre, une convention doit être conclue avec le Département de la Vienne pour autoriser l'accompagnement du conseiller numérique et définir un local pour la tenue des ateliers.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la mission d'assistance au numérique des habitants ;
- approuve la convention en annexe avec le Département de la Vienne pour son appui dans cette action.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Échanges :

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN informe le Conseil qu'une permanence sera assurée chaque semaine, en principe le vendredi matin : un vendredi par mois, sur un créneau d'environ une heure avec le conseiller numérique, et les autres vendredis par la bibliothécaire et d'éventuels bénévoles.

Une réunion publique aura lieu le mercredi 14 septembre 2022.

Madame Léa LAURENDEAU demande si des créneaux pourront être prévus pour des actifs.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN : Oui, cela est possible, en fonction du nombre de personnes qui vont s'inscrire et des différentes attentes des uns et des autres.

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
« PIÈCES DES FONDURES » PAR LA SOCIÉTÉ « METAL FER  
ENVIRONNEMENT »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Métal Fer Environnement envisage de construire un parc photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière, situé « Pièces des Fondures » commune de Bonnes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de donner leurs avis sur leur projet.

Après délibération, par 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal est favorable au projet d'un parc photovoltaïque.

Échanges :

Madame Nathalie JOLY demande si ce projet est sur le terrain de Monsieur MARTEAU.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Dominique LE JALLE demande si les riverains ont déjà été informés.

Monsieur le Maire : Ils le seront lorsque le projet sera plus avancé.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 17

Abstention : 1 (Madame Nathalie JOLY)

## QUESTIONS DIVERSES

### **Droits de préemption :**

Vente d'une maison « 5 route des Champs Ballins » d'une surface totale de 15 a 36: **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'une maison « 6 rue de la Varenne » d'une surface totale de 03 a 23 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'une maison « 3 avenue de la République » d'une surface totale de 30 ca: **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'un terrain « Le Bourg » d'une surface totale de 01 a 59 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'un terrain « La Biguetterie » d'une surface totale de 01 a 70 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

### **Divers :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédit a été effectué pour la taxe de séjour du camping.

Présentation du plan de gestion des espaces verts : reporté au prochain Conseil Municipal.

Courrier d'un administré : demande d'acquisition d'un chemin rural.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'administré demandant d'acquiescer la partie de chemin entre son hangar et la « route des Bordes ».

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est préférable d'attendre : un administré souhaite faire la même demande pour un chemin rural à « Salzert » : une enquête publique doit être réalisée.

Courrier de Madame Léa LAURENDEAU : démission commission associations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Léa LAURENDEAU démissionne de la commission associations pour se consacrer au Conseil Communal des Jeunes.

## QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Nathalie JOLY : Où en est le recrutement pour le service technique ?

Monsieur le Maire : Sur 12 candidatures : 5 candidats ont passé un entretien. J'attends le retour de Monsieur Philippe GOUTY pour pouvoir répartir les 2 candidats retenus.

Madame Léa LAURENDEAU : Que s'est-il passé au rond-point dans la nuit du 4 au 5 juillet 2022 ?

Monsieur le Maire : Le rond-point et ses abords ont été vandalisés (poubelles brûlées, pancarte arrachée, arbre coupé, banderole saccagée...). La gendarmerie et les pompiers sont intervenus deux fois.

Levée de la séance à 20 h 40.

## PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 04 OCTOBRE 2022

### ETAT CIVIL

#### Naissances :

**Le 22 juillet 2022 : Mila GIRARD** « 2, route des champs ballins » à Bonnes.

**Le 08 août 2022 : Ava BILLY** « 1 bis, rue des alouettes » à Bonnes.

**Le 10 août 2022 : Margaux PASSEBON** « 16, route de Touffou » à Bonnes.

**Le 31 août 2022 : Marceau PASQUAY** « 5, chemin du bois du lion – les Mioulières » à Bonnes.

**Le 08 septembre 2022** « 6, Chêne Fourché » à Bonnes.

#### Mariages :

**Le 26 août 2022 : Rémi HERAUD et Pauline POTIER** « 12, Beaugé » à Bonnes.

**Le 10 septembre 2022 : Olivier CORBIN et Alexandra MASSON** « 30 bis, rue de la varenne » à Bonnes.

#### Décès :

**Le 07 septembre 2022 : Rémy CHARAUDEAU** « 14, route de la Puye » à Bonnes.

## OBJETS TROUVÉS

Il a été trouvé :

- Une veste beige foncé dans l'église après l'office du 27 août 2022.

- Un casque de moto et une serviette de toilette à côté du local poubelles de la salle des fêtes le lundi 19 septembre 2022.

**S'adresser à la Mairie ☎ 05 49 56 40 17**

## NUMEROS UTILES DE LA COMMUNE :

- Pharmacie de la Paix : 05 49 56 41 00.  
✉ pharmacie-simonnet-motillon@orange.fr
- Médecin : Mme Locht-Girault : 05 49 01 48 02.
- Infirmières : Mmes Massonneau et Roffet : 05 49 11 35 75 / 06 64 03 34 94.
- Ostéopathe : Mme Ringeade Stéphanie : 05 16 34 78 79 sur RDV.
- Psychomotricienne : Mme Giraud Emeline : 06 78 49 10 28 sur RDV.
- Sophrologue : Mme Mélanie Auzuret : 07 50 92 55 12 sur RDV.
- Kinésithérapeutes : Mmes Lardeau et Misbert, M. Moulin : 09 79 04 02 59.
- Orthophoniste : Mme Terroy : 06 51 80 09 18 sur RDV ou sur docorga.com

 <b>HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC</b>			
Lundi	Mardi – Jeudi	Mercredi - Vendredi	Samedi
9h00/12h30 – <b>Fermé</b> <b>l'après-midi</b>	9h00/12h30 - 14h00 /17h30	9h00/12h30 – <b>15h30/17h30</b>	9h00/12h00
☎ 05 49 56 40 17 - ✉ 05 49 56 48 51 <a href="mailto:contact@bonnes86.fr">contact@bonnes86.fr</a> - <a href="http://www.ville-de-bonnes.fr">www.ville-de-bonnes.fr</a>			

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BONNES	
Lundi – mardi – vendredi	Mercredi - Samedi
14h00/17h45	8h00/11h45
<p><b>Les déchets acceptés à la déchetterie :</b> déchets verts, encombrants, gravats, <b>cartons</b>.</p> <p><b>Les déchets refusés à la déchetterie :</b> métaux, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, huile de vidange, amiante, pneus, piles et radiographies.</p>	

PERMANENCES SOCIALES		
Madame TRICOCHÉ, Assistante Sociale est à votre disposition UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.		
Jeudi (1 jeudi sur 2)	Mardi	En dehors des permanences de Bonnes et Saint Julien l'Ars
de 9h30 à 11h30 <b>A la Mairie de BONNES</b> Place Jean-Baptiste Guiot <b>86300 BONNES</b> ☎ 0549564017 ✉ 0549564851	de 9h00 à 12h00 <b>Au Centre Social</b> 19, rue de l'église <b>86800 ST JULIEN L'ARS</b> ☎ 0516011036	<b>Maison de la Solidarité</b> Zone du Peuron <b>86300 CHAUVIGNY</b> ☎ 0549464156 ✉ 0549460402

## RESIDENCES DE VACANCES A BONNES en bordure de Vienne

Vous souhaitez héberger votre famille, des amis, pour un week-end ou en semaine.

Nous vous rappelons que les résidences de vacances de BONNES  
*sont ouvertes toute l'année*

Nous contacter : ☎ 05 49 56 40 17 ou 05 49 56 11 32  
camping@bonnes86.fr - [www.campingbonnes86.fr](http://www.campingbonnes86.fr)



**IMPORTANT**

### ABATTAGE DE BOIS

Si vous avez l'intention d'abattre du bois sur le territoire de la commune, il est possible qu'une déclaration préalable soit nécessaire.

Renseignez-vous auparavant à la Mairie, des formalités à effectuer.

**SCOOP**

### Le Conseil Communal des Jeunes est constitué !



Samedi 24 septembre, les élections des membres du CCJ ont eu lieu, et les 7 jeunes qui avaient présenté leur candidature ont été élus. Il s'agit de Alaïs Aubugeau, Alex Dupuy (non présent sur la photo), Faustine Gabillat, Emilien Guichard, Azoline Parenteau, Louane Senez.

Un article plus détaillé paraîtra dans le prochain Vivre à Bonnes de novembre, et sera disponible sous peu sur le site de la Commune et l'application Illiwap.

## SERVICE A LA PERSONNE

La commune de BONNES organise un service prestataire « d'aide à domicile » par l'intermédiaire du CCAS de BONNES. Les chèques emploi service préfinancés sont acceptés.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

*N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, notamment sur le service « d'aide à domicile » auprès des personnes âgées ou toute personne (sans condition d'âge) sortant d'hospitalisation, prise en charge à 100% par sa mutuelle santé ou en chèque préfinancé.*



**CCAS DE BONNES**  
Place Jean-Baptiste GUIOT  
86 300 BONNES  
☎ : 05.49.56.40.17 - 📠 : 05 49 56 48 51  
✉ : [ccas@bonnes86.fr](mailto:ccas@bonnes86.fr)



## Nouveau service en ligne :

### déposer ses demandes d'urbanisme

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022**, les habitants et professionnels des communes de Grand Poitiers, dont notre commune BONNES fait partie, peuvent déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme.

#### Un nouveau service en ligne

Ce nouveau service proposé par Grand Poitiers concerne :

- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ;
- les demandes relatives à l'occupation et l'utilisation des sols (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de démolir, Permis d'Aménager, certificat d'urbanisme...).

#### Comment déposer une demande d'urbanisme en ligne ?

Il suffit de se connecter à la page suivante : <https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/demandes-durbanisme-en-ligne>, puis de sélectionner l'objet de sa demande.

Il vous faudra ensuite créer un compte afin de suivre l'évolution de votre demande et de conserver une trace des documents déposés.

#### Qui fait quoi ?

Les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols sont déposés dans la commune où sont localisés les projets et relèvent de la compétence du Maire.

L'instruction de ces actes est ensuite confiée au service instructeur de Grand Poitiers quel que soit les modalités de dépôt (papier ou numérique).

Le dépôt des demandes de manière dématérialisée permettra un gain de temps lors de l'instruction des dossiers.

## **Quelle est la réglementation à ce sujet ?**

Au niveau national, seules les communes de plus de 3500 habitants doivent proposer un télé-service à leurs administrés ; Grand Poitiers a fait le choix de proposer ce service à toutes les communes de la Communauté urbaine, quelle que soit leur taille.

---

## **Habitantes et habitants de Grand Poitiers : participez à la réalisation du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Grand Poitiers engage l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). À l'horizon 2025, ce document permettra d'organiser le développement du territoire de manière cohérente.

Avant la finalisation du document de planification (PLUi) les documents d'urbanisme actuels restent applicables.

### **C'est quoi un PLUi ?**

Le PLUi réglera le droit des sols des 40 communes de Grand Poitiers, à l'échelle de la parcelle, publique ou privée (hors secteur sauvegardé) dans le respect du développement durable.

### **Les enjeux :**

L'objectif est d'avoir un document unique, exprimant une stratégie partagée, incluant les évolutions du territoire pour les années à venir et les impacts climatiques et environnementaux.

### **Donnez votre avis**

Pour participer à la démarche :

- en adressant vos contributions écrites en remplissant les registres disponibles dans chaque mairie ;
- en envoyant un courriel à [concertation.plui40@grandpoitiers.fr](mailto:concertation.plui40@grandpoitiers.fr);
- un courrier à Madame la Présidente de Grand Poitiers au 84, rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Dans les années à venir, des temps d'information, de consultation, d'échanges seront organisés régulièrement avec les habitantes et habitants.

Le 25 juin 2021, le Conseil communautaire de Grand Poitiers a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 40 communes du territoire.



**Suivez l'actualité  
de la commune**



La Commune met en service ILLIWAP, application pour téléphone mobile

**GRATUITE, SANS INSCRIPTION et SANS PUBLICITE**

Vous pourrez, par exemple, avoir accès aux informations de nombreux onglets (INFORMATIONS et EVENEMENTS de la commune). Elle vous permettra aussi de recevoir en temps réel les ALERTES (météo, circulation, travaux ...).

**01 Téléchargez l'appli « illiwap »**

**02 Recherchez « Bonnes » ou scanner ce QR code**



**03 Cliquez sur « Suivre »**



**Vous êtes abonné ! Vous recevez toute l'actualité !**



Suivez l'actualité  
de la **commune**

L'APPLI 100%  
GRATUITE  
SANS INSCRIPTION  
SANS PUBLICITE



*Agenda!*

---

**SEMAINE BLEUE**

**Du lundi 3 octobre au jeudi 6 octobre 2022 à la salle des fêtes.**

---

**TERRE VEGETALE**

La commune de Bonnes donne de la terre végétale. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître à la Mairie aux heures d'ouverture ou au 05 49 56 40 17 ou [contact@bonnes86.fr](mailto:contact@bonnes86.fr).

## Ecowatt, votre météo de l'électricité pour une consommation responsable

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, le conflit russo-ukrainien, la faible disponibilité du parc nucléaire français et une hausse incontrôlée des prix de l'énergie, des risques importants de coupure d'électricité et de gaz sont à craindre cet hiver.

Pour participer à limiter les risques de perturbations sur les réseaux d'électricité et de gaz, SORÉGIÉS devient partenaire d'Ecowatt et du plan de sobriété énergétique déclenché par les pouvoirs publics.

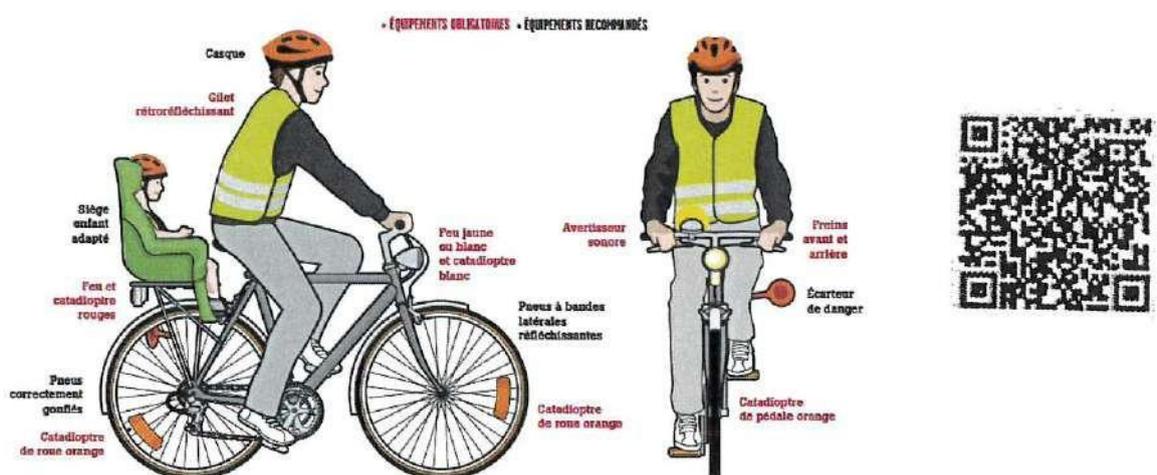
Ecowatt, c'est la météo du réseau électrique co-créée par RTE (l'unique gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français) et l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie, émanant de l'Etat).

Ainsi l'ensemble de nos clients seront informés de la météo de l'électricité *Ecowatt*, alertés en temps réel des risques de coupure et encouragés à s'effacer et à décaler leurs consommations en fonction des signaux Ecowatt.

Pour cela, Sorégies doit récupérer les coordonnées mobiles et adresses électroniques de tous ses clients. Nous vous informons que ces opérations seront menées par et par une campagne d'appels téléphoniques qui débutera à la mi-septembre et se terminera fin octobre. Pendant cette période, les clients peuvent être contactés à notre initiative par le 05 49 60 54 44 uniquement.

Pour que chacun de nous puisse changer solidairement son rapport à l'énergie.

## Circuler à vélo en toute sécurité



La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste, comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler sans se mettre en danger, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé, et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

# AIDANTS : un temps pour NOUS

Vous aidez un proche touché par une maladie neuro-évolutive  
et/ou en perte d'autonomie ?

**Faites une pause bien-être !**



Séances  
collectives

détente

partages

Information

En petit groupe, venez vous initier à 2 approches "bien-être". Les ateliers sont animés par Véronique Vergona (Relaxation) et Mélanie Ferreira (Réflexologie). Ils durent une heure et sont suivis d'un temps d'échange convivial et gourmand.

**Un lundi par mois de 14h30 à 16h30**

## LENCLOITRE

Salle du 3ème âge

Mairie

19/09/22 : Relaxation  
17/10/22 : Relaxation  
21/11/22 : Relaxation  
19/12/22 : Réflexologie  
16/01/23 : Réflexologie

## BONNES

Maison des associations

Impasse Paul Rougnon

26/09/22 : Réflexologie  
24/10/22 : Réflexologie  
28/11/22 : Réflexologie  
12/12/22 : Relaxation  
09/01/23 : Relaxation

**pour un mieux-être au quotidien**

**Gratuit - inscriptions au 05 49 02 31 99**  
(Plateforme de répit des Aidants Nord Vienne)

## MAISON POUR TOUS

### PARTENAIRE DU RALLYE HISTORIQUE

Les 8 et 9 octobre prochains, la commune de Bonnes retrouvera la passion mécanique avec l'accueil des participants au 10<sup>ème</sup> Rallye Historique du Poitou. L'ASA Poitou Véhicules Historiques et l'Ecurie Châtellerault Poitou, organisent en effet le 10<sup>ème</sup> opus de RHP et comme le 1<sup>er</sup> en 2013, c'est Bonnes la plaque tournante du Rallye.

Cette manifestation permet à tous d'admirer des véhicules du passé même récent, garants du patrimoine automobile, dans leur milieu naturel, à savoir la route, dans une « compétition » amicale et conviviale fondée sur l'habileté des équipages à la navigation cartographique et au respect du code de la route.

C'est aussi l'occasion pour les concurrents d'admirer les trésors du Poitou avec le château de Touffou, la ville médiévale de Chauvigny, l'abbaye de St Savin, les forêts environnantes, les vallées de la Vienne et de la Gartempe.

Pour que le public puisse admirer les voitures, les concurrents arriveront à partir de 9 heures le samedi 8 octobre. Ils partiront vers 14 heures pour revenir le soir à partir de 20h30. Le dimanche après un départ vers 8h, ils reviendront pour le gala de clôture vers 11h30.

Ils seront garés sur l'esplanade devant la salle des fêtes

La Maison Pour Tous est partenaire de cette manifestation et vous accueillera volontiers à son espace détente à côté de la salle des fêtes.





## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2022 - 2023

NOM de l'adhérent :		Date de naissance :
PRENOM de l'adhérent :		
NOM du représentant légal :		
Adresse :		
Code Postal et ville :		
Tél fixe :	Tél portable :	Tél travail :
Email (obligatoire) :		

ADHESION MPT	LICENCES
Enfant (-16 ans) <input type="checkbox"/> 10 €	
Adulte <input type="checkbox"/> 15 €	Licence EPGV (adulte ou enfant) <input type="checkbox"/> 20€
Famille (3 adhésions ou plus) <input type="checkbox"/> 25 €	Licence Baby-Judo et Judo (obligatoire) <input type="checkbox"/> 40 €

ACTIVITES			
Gym/ Danse enfants 3-6 ans	<input type="checkbox"/> 100 €	Yoga	<input type="checkbox"/> 100 €
Baby Judo 4-6 ans	<input type="checkbox"/> 100 €	Cours de Pilates	<input type="checkbox"/> 100 €
Gym/danse enfants 7-11 ans	<input type="checkbox"/> 100 €	Wod cours adultes	<input type="checkbox"/> 100 €
Judo (7-11 ans)	<input type="checkbox"/> 100 €	Gym équilibre	<input type="checkbox"/> 100 €
Circuit training 14-17 ans	<input type="checkbox"/> 100 €	Gym dynamique tout public	<input type="checkbox"/> 100 €
Circuit training adultes	<input type="checkbox"/> 100 €	Cours de couture	<input type="checkbox"/> 100 €
Randonnée prix : l'adhésion seulement	<input type="checkbox"/>	Sophrologie adultes	<input type="checkbox"/> 100 €
Activité jeux société prix : l'adhésion seulement	<input type="checkbox"/>	Sophrologie enfants	<input type="checkbox"/> 100 €
Palet prix : l'adhésion seulement	<input type="checkbox"/>		
<b>REMISE DE 20€ POUR UNE FAMILLE (mini 3 personnes) SUR LE MONTANT TOTAL</b>		<b>REMISE DE 20€ SUR LA 2<sup>ème</sup> ACTIVITE REMISE DE 30€ SUR LA 3<sup>ème</sup> ACTIVITE</b>	

CONDITIONS DE REGLEMENT	PIECES A FOURNIR
<p>Obligatoire à l'inscription en trois chèques à l'ordre de : Maison pour Tous. <b>(remplir le verso de la fiche d'inscription)</b></p> <p>Aucune inscription ne sera prise en compte sans le paiement intégral.</p> <p><b>L'abandon de l'activité en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf motif médical, sur présentation d'un certificat). Le remboursement sera fait sous forme d'avoir valable pour la saison suivante.</b></p>	<p>* Certificat médical d'aptitude au sport <b>(obligatoire)</b></p> <p>* Autorisation parentale remplie (le cas échéant).</p>

DROIT A L'IMAGE - AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES	
<i>(Quels que soient mes choix, j'ai bien noté que je dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant mon enfant (article 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978))</i>	
<input type="checkbox"/> J'autorise la Maison Pour Tous à me photographier ou à photographier mon enfant et si besoin à diffuser, exposer mon image / l'image de mon enfant dans le cadre de la présentation des activités de l'association (journal VAB ou site internet). La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres fins que celles précitées. <b>Date et signature du responsable légal</b>	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas la Maison Pour Tous à me photographier ou à photographier mon enfant et si besoin à diffuser, exposer mon image / l'image de mon enfant dans le cadre de la présentation des activités de l'association. <b>Date et signature du responsable légal</b>

## MAISON POUR TOUS

Pour simplifier la saisie informatique le règlement se fera en trois fois et sera encaissé au début de chaque trimestre.

Toutes nos activités seront maintenues au-delà de 7 personnes par cours

### Horaires des activités proposées

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h/10h Gym équilibre		9h ou 9h30 selon la saison Rando	9h30/10h30 Gym dynamique	9h30/11h30 Couture 2 fois /mois
		14h/15h Sophrologie enfants	Jeux de société 14h/16h		
16h/17h Gym enfants 7-10 ans	16h/17h Gym enfants 3-6 ans	18h30/19h30 WOD	16h45/17h45 Baby judo	17h30/18h30 Circuit training 12-17 ans	
19h/20h Sophrologie adultes	18h30/19h30 Yoga	19h30/21h30 Palets	17h45/18h45 Judo	18h30/19h30 Circuit training Adultes (sous réserve de participants)	
			19h00/20h00 Pilates		

(\*)

Horaires du bureau de la MPT 2022-2023

Mardi 8h30/12h00 -13h30/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 8h30/12h00 -14h00/18h00

## **NOUVEAU à la MPT**

Tu as entre 6 et 10 ans ?

Viens découvrir la sophrologie !

Des ateliers ludiques pour mieux identifier et gérer tes émotions, apprendre à te concentrer mais aussi à détendre ton corps et ta tête !

Le mercredi de 14h à 15h à la salle des fêtes de Bonnes.

Attention 6 places maximum

Et pour les adultes le cours de sophrologie est le lundi de 19h à 20h au même endroit !!

Avec Mélanie Auzuret Sophrologue

<https://melanie-sophrologie.fr/>

07.50.92.55.12

inscriptions auprès de la MPT

Tel : 09.73.52.76.70

mptbonnes86@free.fr



### **L'@ssistance au numérique à Bonnes, c'est parti !**

Lors de la réunion du 14 septembre, un groupe d'une dizaine de personnes s'est constitué pour créer un atelier permettant à chacun de se former ou perfectionner au numérique avec ses propres outils (téléphone, PC portable, tablette) ou avec ceux mis à leur disposition.

Un créneau est réservé chaque vendredi matin, de 10 h à 11 h30, à la bibliothèque. Le conseiller numérique du secteur, la bibliothécaire et plusieurs bénévoles vont encadrer cet atelier.

Quelques places sont encore disponibles ! Pour vous renseigner ou vous inscrire, contactez soit Françoise Langlois-Hulin au 06 99 22 70 96 soit Carole à la bibliothèque au 05 49 56 11 32.

# La bibliothèque vous propose une exposition avec animation, du 4 au 17 octobre

Connaissez-vous le territoire de Grand Poitiers ?



50 photos prises dans les 40 communes seront présentées

**Amusez-vous à les localiser !**



## Grand quiz !!!

Chacun peut jouer, seul ou en équipe, afin de répondre à diverses énigmes relatives aux communes.

A travers ces 50 photographies, chacun testera sa connaissance de notre territoire et ainsi passera un moment agréable, propice à la convivialité.



Nouvelle messagerie :  
bibliotheque@bonnes86.fr

**Ouverture de l'exposition et de l'animation :**  
**du mardi au vendredi, de 9 à 12 h et**  
**de 14 à 17h30**

Tél 05 49 56 11 32

Cette exposition est proposée par le service communication de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers

**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine

## INFORMATIONS PAROISSE SAINT PIERRE II

### Célébrations du mois d'Octobre

#### **27<sup>ème</sup> dimanche ordinaire**

Dimanche 2 ..... 11h, messe **paroissiale** à St Julien l'Ars

Lundi 3 ..... 18h30 messe à Lauthiers (St Léger)

#### **28<sup>ème</sup> dimanche ordinaire**

Samedi 8..... 18h30, messe à Ste Radegonde

Dimanche 9 ..... 10h30, messe à Chauvigny

10h30, messe à **Bonnes**

#### **29<sup>ème</sup> dimanche ordinaire**

Samedi 15 ..... 17h, messe et **Confirmation** à la Collégiale St Pierre

Dimanche 16 ..... 10h30, messe à St Martin la Rivière

10h30, messe de l'Hospitalité du Poitou à St Julien l'Ars

#### **30<sup>ème</sup> dimanche ordinaire**

Samedi 22..... 18h30, messe à Liniers

Dimanche 23 ..... 10h30, messe à Chauvigny

10h30, messe à La Puye

10h30, **AP à Bonnes**

Mardi 25 ..... 18h30, messe à Tercé (St Crépinien)

#### **31<sup>ème</sup> dimanche ordinaire**

Samedi 29..... h30, messe à Bignoux

Dimanche 30 ..... 10h30, messe à Chauvigny

10h30, messe à St Martin la Rivière

#### **TOUSSAINT**

Lundi 31 ..... 18h30, messe à Leignes sur Fontaine

Mardi 1<sup>er</sup> Nov ..... 10h30, messe à Chauvigny

10h30, messe à St Julien l'Ars

#### **Commémoration des fidèles DEFUNTS**

Mercredi 2 Nov ..... 18h30, messe à Jardres

---

Secrétariat de la Paroisse : 34 rue Faideau, 86300 CHAUVIGNY

Mail : [paroissesaintpierre2@orange.fr](mailto:paroissesaintpierre2@orange.fr)

Tél : 05.49.46.32.22

#### **Tout au long de la semaine**

Le 2<sup>ème</sup> mardi du mois : 18h30, messe à la Collégiale St Pierre de Chauvigny

Les mardi et jeudi : 8h, Laudes à Bonnes

Le mercredi : 9h, messe à ND de Chauvigny

Le vendredi : 17h30, adoration et confessions, puis messe à 18h30 à St Julien l'Ars

le samedi : 10h30-12h, confessions à ND de Chauvigny sur rendez-vous

## **LIBRES OPNIONS**

### **Les doigts dans le nez**

(sans efforts)

L'expression serait apparue en 1912 dans le langage des courses hippiques. Quand un jockey remportait une victoire sans aucune difficulté, on pouvait dire qu'il était arrivé premier « les doigts dans le nez ». Cette image montrait d'une manière familière, cocasse mais explicite sa facilité insolente à gagner. Au lieu de se cramponner aux rênes et d'être entièrement préoccupé par sa course, il aurait pu prendre le temps (et le risque) de se mettre les doigts dans le nez, tout comme les enfants insoucians de leur environnement et à l'abri du regard des parents.

---

### **Le Petit René**

Tout cela se passe il y a très longtemps, à une époque où la forêt de Moulière recouvrait une grande partie du nord de ce qui est la commune de Bonnes aujourd'hui. En fait, la forêt descendait jusqu'aux Tiffolières, la Frolle et recouvrait même une partie des Terrières. Plus à l'est, après s'être étendue sur les Vlées et les Roussières, elle s'arrêtait juste avant les Manceaux qui se trouvaient, à l'époque, en lisière de forêt.

La forêt était peuplée de nombreux animaux sauvages, notamment de sangliers, que les habitants aimaient chasser pour améliorer leur ordinaire.

A la place du château de Touffou actuel, se tenait une imposante

forteresse composée de plusieurs tours de défense et d'un grand logis d'habitation. Le tout était construit en bois. De nombreux habitants trouvant que l'endroit choisi pour la construction de cet édifice n'était pas le meilleur, pas assez en hauteur notamment, pensaient qu'il fallait être « zinzin » (1) pour le construire là et l'avait surnommé « La forteresse du zinzin ». Le propriétaire de l'édifice, un certain Jaunepousse qui avait le sens de l'humour, trouvait ce nom très amusant.

Un jour d'octobre, le père Touratier, fin chasseur, parti en forêt depuis plusieurs jours fut retrouvé mort par un cueilleur de champignons. Son corps était affreusement mutilé et tout le monde se demanda quel animal avait bien pu faire ça. La semaine suivante ce fut le tour de deux promeneurs, puis d'un bûcheron. La panique commençait à se propager et, afin de rassurer la population, M. Jaunepousse décida d'envoyer une patrouille constituée d'hommes en armes de sa garde personnelle pour ratisser la forêt et abattre le redoutable prédateur. Au bout de quelques jours, une partie du détachement revint, affolé :

-C'est un énorme sanglier avec des dents longues comme des sabres. Il

nous a attaqués et tué deux de nos compagnons. Il court très vite et il nous fut impossible de l'abattre déclara le chef du groupe.

Il était urgent de faire quelque chose avant que la panique ne se propage « en ville ».

M. Jaunepousse fit passer le message par l'intermédiaire du garde champêtre :

« Mercredi matin, tous les hommes valides seront attendus à six heures à la Forteresse. Avec mes soldats, nous allons l'attaquer et nous débarrasser du monstre. Que chacun apporte son fusil, de la poudre et des balles. Je promets une récompense à celui qui tuera la bête. Le montant de cette récompense lui permettra de vivre le reste de sa vie sans travailler ».

Tout le monde se lança dans les préparatifs, sauf celui que chacun appelait affectueusement « Le petit René ».

-Viens avec nous Petit René

-Je n'ai pas de gros souliers ni de fusil.

-Tu pourras faire rabatteur. Il paraît que chacun recevra un casse-croûte. Toi qui ne manges pas toujours à ta faim, profite-en.

- Je vais aller à la pêche pour faire plaisir à mes parents, ils adorent la friture.

-Tu n'as ni rame ni bateau, comment vas-tu faire ?

-Je vais aller voir Jojo Bigarreau, le bon sorcier de la Limousinerie. Il a plusieurs bateaux, je suis certain qu'il acceptera de m'en prêter un.

Le mercredi matin tout le monde, sauf Petit René, se mit en route. L'énorme sanglier fut rapidement aperçu et comme on disait à Bonnes à l'époque, « ça brassait » en Moulière, mais la bête s'échappa.

Dans l'après-midi Petit René partit à la pêche comme prévu avec la barque que le Gentil Sorcier lui avait prêtée. Il remonta la Vienne, réussit à franchir l'écluse qui alimentait le petit moulin de la Forteresse et se dirigea vers Les Manceaux où les eaux étaient réputées poissonneuses. Il lança plusieurs fois sans succès le filet que le Gentil Sorcier lui avait également prêté. Les cris et clameurs venant de la forêt toute proche s'amplifiaient lorsqu'il fit une sixième tentative. Il accrocha quelque chose et, en tirant, il vit apparaître deux yeux brillants, un groin énorme et deux crocs longs comme des sabres. C'était le monstre qui, blessé, tentait de s'échapper en traversant la rivière. Petit René prit la rame de

Jojo et frappa, frappa, frappa jusqu'à ce que la bête coulât. En tirant son filet il vit apparaître la tête ensanglantée flottant au milieu de l'eau rougie. Il tourna plusieurs fois son filet pour être certain que le cadavre de la bête y reste coincé, l'attacha au bateau et partit vers le rivage.

Il y fut accueilli par les braves des chasseurs et leur leader

M. Jaunepousse.

-Tu as réussi, Petit René. Grâce à toi les habitants de la région pourront aller de nouveau en Moulière sans crainte. Viens me voir demain matin et je te donnerai la récompense promise.

Le lendemain, il se présenta à la Forteresse où il fut accueilli par une élégante demoiselle qui lui remit une caissette en bois pleine de pièces d'or.

- Tu es mon héros René. Mon père m'a raconté tes exploits. Il y a longtemps que nous n'avons pas été attaqués et je m'ennuie ici.

Accepterais-tu d'être mon chevalier servant ? J'ai fait organiser un grand banquet en ton honneur pour ce soir. Nous y dégusterons notamment du cuissot rôti de « ton » sanglier. Acceptes-tu ?

Petit René, très réservé par nature, devint rouge des oreilles jusqu'aux

chevilles. Il accepta l'invitation. Je n'ai pas trouvé la suite de l'histoire dans les archives et je laisse à chaque lecteur le soin de l'imaginer. J'ai néanmoins trouvé l'information suivante : dès lors plus personne ne l'appela « Petit René » mais **Monsieur René.**

Jean-Pierre Vassaux

(1) Terme utilisé, à l'époque, ayant le sens de fou.

# Marche annuelle



**des Donneurs  
de Sang Bénévoles  
de Chauvigny**

---

---

**Samedi 01 Octobre 2022**

**Salle des Fêtes – BONNES**

Inscription à partir de 16h00,

**Départ à 16h30 (impérativement)**

**Deux parcours au choix :**

**6 kms ou 10 kms environ**

*(Ouvert à toutes et tous)*

**Avec à l'arrivée : apéro et buffet**

Dans le respect des conditions sanitaires,  
***Merci d'apporter votre verre et vos couverts***

Prix : 8 € soirée ou (3€ marche - 5€ repas)

---

---

**Information à diffuser largement**

**Collecte de Sang**

**21 Octobre 2022 (à La Poterie)**

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique





## ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

*Chères, Chers Bonnois,*

Suite à l'Assemblée Générale du 2 juillet, de nouvelles personnes nous ont rejoints parmi les dirigeants et les joueurs, dont certains ont été formés au club il y a plusieurs années.

**Je vous invite à venir encourager et soutenir nos joueurs à nos matchs.**

**Je vous attends nombreux à notre loto du 1<sup>er</sup> novembre prochain à la salle des fêtes de Bonnes.**

***Allez l'ESB !***

M. Michaud, Président

### **→ RÉSULTATS :**

#### **Coupe du District de la Vienne Louis David :**

11/09/2022 à 15h00 – **Bonnes – Bonneuil-Matours** : défaite 0 à 2

### **→ PROCHAINS MATCHS :**

#### **Championnat D4 :**

18/09/2022 à 15h00 – **Nalliers – Bonnes** : au stade de Nalliers

02/10/2022 à 15h00 – **Bonnes – Poitiers 3 Cités** : au stade de Bonnes

08/10/2022 à 20h00 – **Civaux – Bonnes** : au stade de Civaux

16/10/2022 à 15h00 – **Bonnes – Leignes sur Fontaine** : au stade de Bonnes

23/10/2022 à 15h00 – **Vallée du Saleron – Bonnes** : au stade de Journet/La Trimouille

30/10/2022 à 15h00 – **Bonnes – Adriers** : au stade de Bonnes

13/11/2022 à 15h00 – **Jardres – Bonnes** : au stade de Bonnes

20/11/2022 à 15h00 – **Bonnes – Vicq-sur-Gartempe** : au stade de Bonnes

26/11/2022 à 20h00 – **Verrières – Bonnes** : au stade de Verrières

04/12/2022 à 15h00 – **Bonnes – Sèvres-Anxaumont** : au stade de Bonnes

11/12/2022 à 15h00 – **Bonnes – Bouresse** : au stade de Bonnes



## ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

### Match amical

23/09/2022 à 19h30 – Montamisé – Bonnes : au stade de Montamisé

### → Évènement à venir

Notre traditionnel loto, organisé par **Monique Animations**, aura lieu  
le **1<sup>er</sup> novembre 2022**.

L'ouverture des portes se fera à 12h00 et le début du loto à 14h00 à la salle des fêtes de Bonnes. **Réservation obligatoire.**

Toutes les infos pratiques se trouvent sur l'affiche à la page suivante.

---

## Suivez-nous sur nos réseaux sociaux pour suivre notre actualité et nos photos !

*« Étoile Sportive de Bonnes »*

- Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/ESBonnesfoot86>
- Notre compte Instagram : <https://www.instagram.com/es.bonnes/>

### Pour tout contact :

- par mail : [correspondant.esb.86@orange.fr](mailto:correspondant.esb.86@orange.fr)
- par téléphone : M. Michaud, Président : 06 67 78 27 97

**MARDI 1 Novembre** 2022

**. B O N N E S (86) .**

**14 h Ouverture des Portes 12 h**

Salle des Fêtes Animé par Monique



**Organisé par**  
**Etoile Sportive Bonnes**  
Réservation Obligatoire  
06 84 81 19 59 par SMS de Préférence

**+ de 2100€ en**



**BONS D'ACHAT et LOTS**

**FINAL 400€ et 100€**

**60€ - 50€ - 40€ - 30€ - 20€ Etc....**

L'association se réserve le droit d'annuler en cas de réservations insuffisantes ou de modifier certains lots sans préavis.

10€ les 3 Jeux

6 Bingos + loto de la Chance + Surprise

A gagner

Feuille de 6 Bingos 30-50-120€

Tombola Loto de la Chance 100€  
+ 10 Lots + CAGNOTTE

Jeu Surprise Valeur 100€

TARIFS - Non Partageables

PLAQUE DE 6 13€

PLAQUE DE 12 ou Bloc 20€

Bloc de 12 Feuilles DE 18 30€

FORMULE

Plaque de 6 + 3 Bingos + Loto de la  
Chance + Surprise 20€

AUTRES FORMULES sur Place

On joue avec Pions sauf les blocs

BUVETTE Petite Restauration

Mesure Sanitaire en Vigueur

IPNS. Ne pas jeter sur la voie Publique

## Une rentrée en musique !!

L'heure de la rentrée a également sonné pour l'Union Musicale de Bonnes et ses amis musiciens de l'harmonie « Les Enfants de St Julien l'Ars »

La première répétition a eu lieu le mercredi 14 septembre à 20 h, salle Brassens, sous la baguette de notre cheffe Isèle PENAUD.

Nous répétons en alternance les mercredis et vendredis, soit à Bonnes, soit à St Julien l'Ars.

N'hésitez pas à sortir vos instruments et à nous rejoindre pour partager avec nous un répertoire éclectique lors de nos répétitions, nos concerts et sorties, le tout dans une ambiance conviviale. Musiciens débutants ou confirmés sont les bienvenus.

Renseignements auprès d'Isèle PENAUD : 06-79-57-61-69





**BONNES**  
**Jeudi 27 octobre 2022**  
**12h30 à 16h30**  
**Salle des Fêtes**

**OUVERT A TOUS**

Croix-rouge française – Unité Locale du Chauvinois  
13 rue des Frères Caillé – 86300 CHAUVIGNY – 07.86.73.36.41

L'ASSOC BONNES NATURE PRÉSENTE

# LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS A BONNES

Viande de bœuf, volailles, légumes, fruits, pain, fromages, bières, gourmandises, miels, produits d'hygiène et d'entretien...



Premier **mercredi** de  
chaque mois de  
**16h00 à 19h00**



## Producteurs présents sur le marché

(liste non exhaustive, évolutive en fonction des contraintes de chacun)

- Au délice de la terre d'Ouzilly (légumes)
- Aux grandes oreilles (cosmétiques)
- Cocotte émoi (viande bovine et porc)
- Coop de Bonnes (autres produits locaux)
- EARL de la Pretrerie (veloutés, purées, confitures)
- Graine d'Acadie (farine)
- La Brioche d'Antan (pains, viennoiseries)
- La chaume à fromages
- La fabrique de Steph (textiles)
- La linaroise (bières)
- La maison Bourbon (torréfacteur)
- La pause festive d'Eugenia (biscuits artisanaux sans gluten et sans laitage)
- Les Biquettes du Mont St Savin (fromages chèvre)
- Les Brebis d'Élise (yaourts et fromages brebis)
- Les miels de Max (miels)
- Les plumes du Moulin (volailles)
- Les vergers de Savoie (pommes et jus)
- Maxime NORMAND (charcuterie maison)
- Oeuf bon du Poitou

@ [bonnesnature@gmail.com](mailto:bonnesnature@gmail.com) ☎ Emilie GUICHARD : 06.89.95.31.14

📘 Consultez notre facebook Bonnes Nature pour plus de détails.

# RECETTE

## Gâteau aux citrons

Acidulé, sucré et plein de saveurs, ce gâteau plaira aux amateurs de citron. **Ce gâteau est végétalien, sans produits laitiers, sans œufs, sans gluten.** Dégustez-le nature ou pour plus de gourmandise, avec le délicieux glaçage au citron.

Les citrons sont **riches en vitamine C et en calcium biodisponibles**. De plus, les citrons sont une **source majeure de sels minéraux et d'oligoéléments** Les **traces de sodium biodisponibles** dans les citrons sont une force motrice pour notre corps. **Les flavonoïdes contenus dans les citrons** jaunes ou verts sont **des alliés formidables** dans la lutte **contre les maladies**, Ils expulsent les mucus, et purifient les reins la rate et le foie, la thyroïde, la vésicule biliaire ,,

### Ingrédients pour 4 à 6 personnes

Pour le gâteau :

1 1/2 tasse de farine d'avoine sans gluten

- 1/2 tasse de farine de riz brun
- 1/4 tasse de fécule de pomme de terre
- 2 cuillères à café de levure chimique
- 1/2 cuillère à café de bicarbonate de soude
- 3/4 tasse de sirop d'érable
- Le zeste de 2 citrons de taille moyenne
- 1/2 tasse de jus de citron fraîchement pressé
- 1 cuillère à soupe de graines de lin moulues
- 1/2 tasse d'huile de noix de coco fondue
- 2 cuillères à café d'extrait ou de poudre de vanille sans alcool

Glaçage au citron (facultatif) :

- 2/3 tasse de noix de cajou crues, trempées dans de l'eau chaude pendant 15 minutes
- 1/4 tasse de sirop d'érable
- 2-3 cuillères à soupe d'eau
- 1 cuillère à soupe de jus de citron

### Réalisation:

Préchauffer le four à 180°C. Tapisser un moule à cake, de papier sulfurisé ou avec un pinceau badigeonnez le légèrement d'huile.

Dans un grand bol, fouetter ensemble la farine d'avoine, la farine de riz brun, la fécule de pomme de terre, la levure et le bicarbonate de soude. Mettre de côté.

Dans un autre bol, mettez le sirop d'érable, le zeste et le jus de citron, les graines de lin moulues, l'huile de noix de coco fondue et la vanille. Fouetter jusqu'à homogénéité.

Ajouter les ingrédients humides aux secs et remuer jusqu'à obtenir une pâte homogène. Verser la pâte dans le moule à cake, et cuire au four pendant 30 à 40 minutes, jusqu'à ce que le dessus soit légèrement doré et qu'un cure-dents en ressorte propre lorsqu'il y est inséré.

Laisser refroidir 5 minutes dans le moule, puis retirer et laisser refroidir complètement sur une grille.

Pour faire le glaçage au citron, mélanger les noix de cajou, le sirop d'érable, l'eau et le jus de citron dans un blender et mélanger jusqu'à consistance très lisse, en raclant les côtés au besoin. Lorsque le gâteau est froid, étalez le glaçage dessus.

Trancher et servir. A consommer de préférence le jour de la cuisson, A conserver dans un récipient hermétique jusqu'à utilisation.



Végétalement vôtre  Line

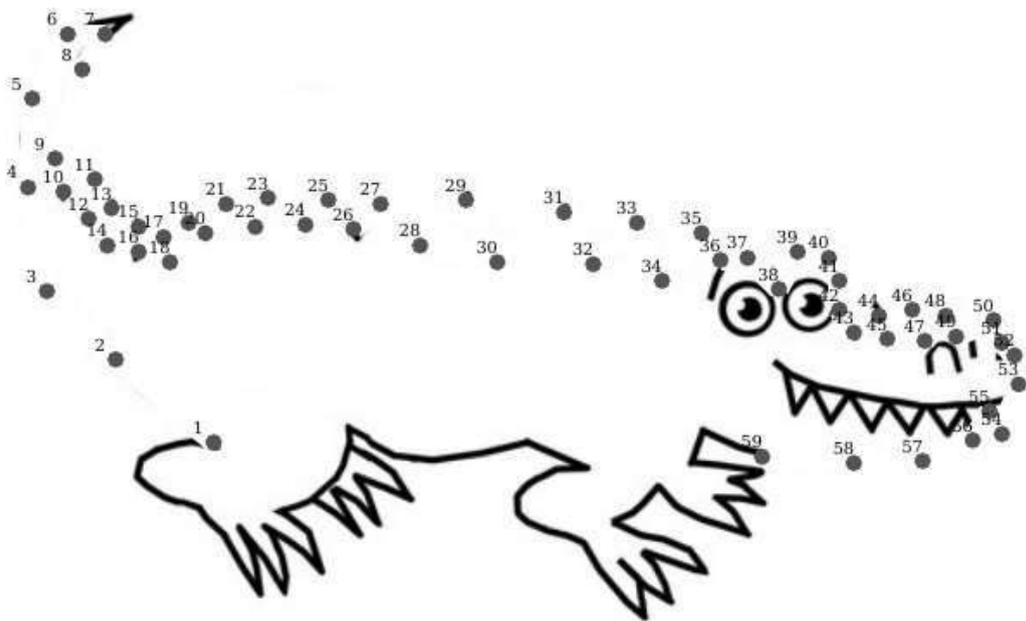
# JEUX

PRÉSENTATEUR DE JT CHANTEUR ÉNERVANT	NOTE APPENDICE	POISSON ROUGE DONNE VIE À ASTERIX	A REMPLACÉ PPDA	DIVERTIE PRIX À GAGNER	SON NOM : FITZGERALD POSSEDE	ACTEUR "BRONZE" USAS
			HUMORISTE BAVARDE			
ARTICLE CHANTEUSE ZEN		SYSTÈME D GLACE ANGLAISE				
			DISCIPLINES		MÉLODIE CELLU-LA (OU UN AUTRE)	
ANIMATEUR TV	PERÇA LETTRE GRECQUE			OBTENU NOM D'EMPRUNT		UNITÉ DE LONGUEUR PROPORTION
			PARCOURAI EXCLA- MATION			
COUTUMES CONTINENT		GROUPE DE ROCK ANGLAIS BOUCLIER			ÉPREUVE	
			EN PANNE IMAGE PIEUSE	RÉPONSE À UN RÉPÉ- RENDUM	PRÉPOSI- TION DERNIER REPAS	EXPULSAI
DESSINE "LE CHAT"	CURIE AU LABO JOUET À EAU		PRIVÉE DE SES YEUX CAPITALE AU CONGO			
			PETIT POÈME GALLIUM AU LABO		RAYON DE SOLEIL	ACTEUR MAGNIFIQUE
REINE DE LA POP AMÉRICAINE	ANIMATEUR TV	BULBE MOIS DE RÉVOLUTION			SUPPLÉ- MENT TENTATIVE	
				ÉCLOSE TRÈS SECS		DÉMONS- TRATIF
LIEUX DE TOURNOIS SAUCISSE DE SAVOIE			VARIÉTÉ DE CHAMPAGNE ARTICLE ÉTRANGER		SANS RELATIONS	
			COUTURIER "AU CARRÉ" TRANSFOR- MATIONS			AVANT MIDI MAMMIFÈRE AFRICAIN
BIZARRERIE SERVICE DE RENSEIGNÉ- MENTS					FRAIS BANCAIRE TRAVAIL FORCÉ	
	MOYEN DE TRANSPORT DÉESSE MÈRE			AIMÉE DE ZEUS	SIGNE TRIGO AVANT JÉSUS- CHRIST	UN ÉVANGILE, EN ABRÉGÉ
DONNAIENT LEUR ACCORD GRIVOISES						VIEUX À LONDRES
			SPECIALITÉ MILANAISE			

	4						1	
		6					2	
2	1		8	6	3		7	9
	5		4		9		2	
4								1
	7		3		5		8	
3	2		7	9	1		6	8
		9					3	
	8							9

F	O	U	C	T	R				
T	R	A	C	A	S	R	A	N	C
E	X	C	L	U	R	E	T	U	F
C	R	E	A	T	R	I	C	E	T
E	S	E	P	H	A	B	I	T	
A	S	P	I	R	A	T	E	U	R
H	O	N	T	E	D	E	F	I	
G	L	A	N	E	E	V	E	T	O
O	R	S	U	R	V	O	I	E	
H	U	M	E	R	E	T	I	N	E
F	A	U	S	S	E	E	N	S	
M	O	C	H	E	L	A	E	R	E
Q	I	P	O	L	I	S	S	O	N
G	U	E	R	I	E	L	U	S	C
E	N	A	S	S	E	C	H	E	E

1	2	7	4	5	8	6	9	3
8	5	4	6	3	9	7	1	2
6	9	3	2	1	7	8	4	5
3	8	9	5	2	6	1	7	4
2	7	6	9	4	1	5	3	8
5	4	1	7	8	3	2	6	9
7	6	5	8	9	4	3	2	1
9	1	2	3	7	5	4	8	6
4	3	8	1	6	2	9	5	7



## ANNONCES

CHERCHE PROFESSEUR DE VIOLON SUR BONNES  
ET SES ALENTOURS

TEL: 05.49.56.73.31

-----  
VENDS SALON EN CUIR STYLE ANGLAIS BON ETAT

PRIX : 500€

TEL : 05 49 56 60 88

**PUBLICITES**



-----  
ANNONCE PONCTUELLE

Pour passer une annonce, merci de REMPLIR ce formulaire, de le faire parvenir à la MPT avant le 10 de chaque mois, accompagné de votre règlement de 5 €.

Cherche      Vends

TEXTE :



..... @

## ELECTRICITE GENERALE



NEUF et RENOVATION  
DEPANNAGE

- Chauffage Electrique
- Motorisation de Portails
- Interphonie
- Ventilation

**Gérard BROUARD**

7, rue du Moulin  
86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél 05 49 44 00 38

Port. 06 19 55 66 60



VENTE DIRECTE

VIANDE DE BOEUF LIMOUSIN ISSUE DE L AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elevage nourri en prairie et aux céréales produites sur la ferme.

La viande est conditionnée sous vide dans des colis de 10 kg par un service agréé, étiquetée avec une date de conservation.

COMMANDE UNIQUEMENT SUR RESERVATION par téléphone au 06.80.65.13.73  
ou par mail [lavalleedeslimousines@orange.fr](mailto:lavalleedeslimousines@orange.fr)

Ribardière Philippe - Les Vlées - 86300 Bonnes



## S.O.S ORDINATEUR

Dépannage & assistance informatique 7j/7



Pays Chauvinois,  
Poitiers, Châtellerault,  
Montmorillon

**AVELINE Mathieu**

4, avenue de la République  
86300 BONNES

06 62 96 22 17

[aveline.mathieu@gmail.com](mailto:aveline.mathieu@gmail.com)

06 62 96 22 17



**Charpente  
Couverture  
Zinguerie  
Démoussage**

**François DUVAULT**  
**06.79.58.15.87**  
*francois.duvault@gmail.com*

**« Le Fourneau » - 86300 BONNES**

**Salon de Coiffure Hommes, Femmes et Enfants**

 *Nuances & Reflets* 

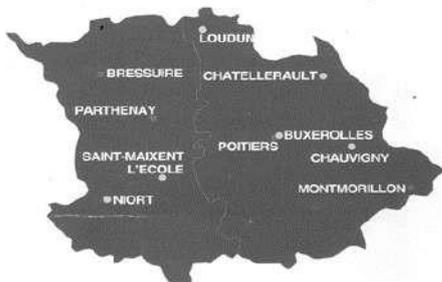
**05.49.50.57.90**

**Horaires d'Ouverture :**  
**Mardi**  
9h - 12h / 14h - 18h  
**Mercredi - Jeudi - Vendredi**  
9h - 12h / 14h - 19h  
**Samedi**  
9h - 16h

**Nouveau service dans votre salon  
pour vous les hommes !!!**

Dès à présent Jessica s'occupe de vos barbes.  
N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

5 AGENCES,  
LES MÊMES COMPÉTENCES  
POUR VOUS SERVIR



Benjamin RAYNAL - ALIZÉ  
BUXEROLLES / POITIERS / SUD VIENNE  
06 31 87 31 68 - adf2@alizer86.fr

Rachel VEZIN - ALIZÉ  
CHATELLERAULT / LOUDUN  
06 80 70 88 35 - rachel@alizer86.fr

Pierre DUCLOS - A2C DIAG  
SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE / NIORT  
06 60 94 15 35 - a2cdiag@gmail.com

Julien GUERIN - ALIZÉ  
CHAUVIGNY / MONTMORILLON  
07 88 17 31 88 - julien@alizer86.fr

**alizé**  
A2C DIAG  
CONTRÔLES &  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



Gaz  
Plomb  
Amiante  
Termites  
Mesurage  
Electricité  
Perfs Energétiques

L'institut Ô 31



**L'Automne est là !!!**

**N'oubliez pas de détoxifier votre organisme !!**

Pour combattre les MAUX DE L'HIVER

Eliminer les toxines accumulées dans l'organisme.

Cela soulage les émonctoires (foie, vésicule, pancréas, reins, poumons, peau, intestins) ces organes qui ont pour mission d'éliminer les toxines et les déchets de notre corps.

L'institut peut vous aider dans cette démarche :

Phytothérapie, Gemmothérapie

Sève de Bouleau Bio/ Complexe Détox Bio (Radis noir, Bardane, Cassis, Genévrier, Pissenlit.....) Tisanes Détox CBD BIO

**Institut Labellisé**

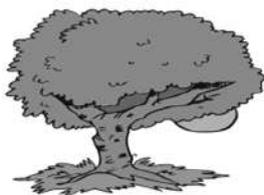
Facebook : L'institut Ô31

Téléphone : 05.49.53.46.82

1 Avenue de la République 86300 Bonnes

Facebook : L'institut Ô31





**NATURE ET JARDIN**  
**Philippe ARLOT PAYSAGISTE**

**Créations paysagères :**

*Haies, massifs, bassins, pelouses, cours et allées,  
Terrasses bois, pavages, dallages, murets, clôtures ...*

**Entretiens jardins**

**Services à la personne « artisans à domicile »**

**Avantages fiscaux (-50 %)**

**CESU acceptés**

Selon loi de finances en vigueur

**Contactez le 05.49.56.89.70**  
**06.74. 21.77.95**



**S.A.R.L JH MACONNERIE**

**MACONNERIE GENERALE  
NEUF & RENOVATION**

11 route de la Puye  
86300 BONNES

Tél. : 06 07 06 74 74

EMAIL : [jh.maconnerie@orange.fr](mailto:jh.maconnerie@orange.fr)



**3%.COM**  
IMMOBILIER

*La qualité, la compétence et le prix*

DESORMAIS NOUS SERONS DEUX POUR MIEUX VOUS SERVIR

**Disponibilité 7J/7J, même les Week-end et jours fériés**

**Compétence : Accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique**

**Le prix : 3% de commission seulement**

*VENTES / MAISONS / APPARTEMENTS*

*CONSEIL / ESTIMATION / RENSEIGNEMENTS*

**VERONIQUE AUDISSOU**

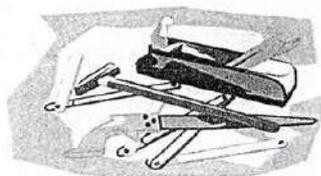
**☎ : 07 81 05 63 71**

**veronique.audissou1708@gmail.com**

**MARTINE AVELINE**

**☎ : 06 61 43 64 99**

**aveline.martine@gmail.com**



**Menuiserie GUIBERT**

Ludovic GUIBERT

Fabricant - Poseur

**Rénovation - Agencement**

**Fenêtres et volets (bois, PVC, alu) - Volets roulants**

**Parquets - Portails - Escaliers - Cloisons sèches - Isolation**

**Pergola bioclimatique - Store.banne**



**14, rue de la Biguetterie - 86 300 BONNES**

**☎ 05 49 01 68 49 - ☎ 06 85 48 10 33**

**menuiserie.guibert@free.fr**

**www.menuiserie-vienne.fr**



## Les Jardins de la Frolle



Pommes, Poires & jus de fruits

**Cueillette de fruits au verger** de mai à novembre :

Fraises, framboises, cerises, prunes, poires & pommes

Végétaux d'ornements & potagers, arbres & arbustes de haies

Plus d'infos sur [www.lesjardinsdelafrolle.fr](http://www.lesjardinsdelafrolle.fr)

Facebook/lesjardinsdelafrolle

La Frolle - 86300 BONNES - Tel : 05 49 56 42 78

Ouvert du lundi au samedi :

du 1er novembre au 31 mars : 9h-12h / 14h-18h | du 1er avril au 30 octobre : 8h30-12h / 14h-18h

# DUVAULT SARL

CHARPENTE

COUVERTURE

ZINGUERIE

NEUF & RÉNOVATION

26 route de chatellerault - 86300 BONNES

Tél. : 06 20 31 01 08 - 06 82 06 01 68

[sarlduvault@sfr.fr](mailto:sarlduvault@sfr.fr)





## VIANDE DE PORC VENTE DIRECTE

COLIS D'ASSORTIMENT DE VIANDE ET DE CHARCUTERIE  
DE 5 OU 10 KG CONDITIONNÉS SOUS VIDE

ÉLEVAGE DE TRADITION EN PLEIN AIR  
NOURRI AUX CÉRÉALES DE LA FERME

COMMANDES • RESERVATIONS • RENSEIGNEMENTS  
Contactez Paul Mahon au 06 42 05 52 60 • paulmahon@lesterrieres.fr

Les Terrières • 86300 Bonnes

# TIPH



## Univ' Hair

- . Salon de coiffure mixte
- . Coloration vegan
- . Rituels bien être
- . Thalassotheapie du cuir chevelu
- . Produits capillaires inspires de la mer

09.84.53.40.79

9 place du monument 86300  
Bonnes Mardi au Vendredi 9h-12h /  
14h-19h Samedi 9h-16h

# COOP



**MR ET MME GRELAUD**

**05/49/45/90/09**

**DU LUNDI AU VENDREDI**

**8 H A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30**

**SAMEDI**

**8 H 30 A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30**

**DIMANCHE**

**8 H 30 A 12 H 45 - 16 H 30 A 19 H 30**

**MAINTENANT EN VENTE :  
FROMAGE DE CHEVRE DE BEAUMONT**



**SAMEDI ET DIMANCHE**  
**BANC DE POISSON FRAIS**



**J.M.A GAUTIER PEINTURE**

STAFF

PEINTURE

DECOR

REVÊTEMENT

MUR ET SOL

RAVALEMENT

Route de Liniers  
86800 LAVOUX

Tél./Fax : 05.49.56.61.04

Port : 06.83.51.49.94



**LMP<sup>2</sup>**  
**DESMAZEAU - MAILLET**

- Maçonnerie
- Carrelage
- Menuiserie
- Plaques de plâtre
- Isolation

86300 BONNES - ☎ : 06 32 08 04 99 - 06 61 72 55 84



EURL COQUELIN

Traiteur / Plats à emporter  
Livraison de repas

5 Route de Pécourtault  
86300 BONNES

Service de Livraison de repas à domicile  
pour les personnes âgées

*Tête de veau à emporter tous les 29 de chaque mois*

Pour tous renseignements et commandes merci  
d'appeler au : ☎ 06.11.88.40.54



**Imaginez votre vie sans vos problèmes:** de **peau**, de **poids**, de **douleurs articulaires**, de **fatigue** excessive et récurrente, de **troubles de la digestion** de **diabète**, de **cholestérol**, d'**hypertension** etc...

**Vous pouvez transformer et améliorer votre qualité de vie grâce à l'alimentation végétale qu'elle soit cuite ou crue...**

Je suis formée pour améliorer la santé grâce à l'alimentation.

**N'hésitez pas à me contacter: Line Etavard, tel 06.71.73.81.04  
Mail:line.eveilnutritionsante@outlook.fr**

*La réflexologie est une discipline globale et durable de la santé et du bien-être qui s'adresse à toutes personnes désirant libérer ses tensions et retrouver un bon équilibre naturel du corps.*

*Reflexologue - Relaxologue*  
Prévention et gestion du stress  
Titre RNCP

	<b>06 08 70 45 42</b>
	melanie.ferreirareflexo@gmail.com
	28 rue des petits clos Le Breuil - 86300 Chauvigny



Pratique manuelle : Plantaire, Palmaire, Dorsale et Facio-crânienne  
Sur rendez-vous au cabinet ou déplacement à votre domicile - Chèque Cadeau

**[www.melanieferreira-reflexologue.fr](http://www.melanieferreira-reflexologue.fr)**

# OCT-22

1	S	MARCHE DONNEURS DE SANG 16H30	17	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H SOPHROLOGIE 19H/20H
2	D		18	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30
3	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H SOPHROLOGIE 19H/20H	19	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H WOD 18H30/19H30 PALETS 19H30/21H30
4	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	20	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/17H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H/20H
5	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H WOD 18H30/19H30 PALETS 19H30/21H30 MARCHE PRODUCTEURS	21	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 17H30/18H30 CIRCUIT TRAINING ADULTES 18H30/19H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H
6	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/17H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H/20H	22	S	
7	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 17H30/18H30 CIRCUIT TRAINING ADULTES 18H30/19H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H	23	D	
8	S	COUTURE 9H30/11H30 RALLYE HISTORIQUE	24	L	
9	D	RALLYE HISTORIQUE	25	M	
10	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H SOPHROLOGIE 19H/20H	26	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
11	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	27	J	BOUTIQUE CROIX ROUGE 12H30/16H30
12	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H WOD 18H30/19H30 PALETS 19H30/21H30	28	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
13	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/17H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H/20H	29	S	
14	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 17H30/18H30 CIRCUIT TRAINING ADULTES 18H30/19H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H	30	D	
15	S	COUTURE 9H30/11H30	31	L	
16	D		<i>Bise à la Saint-Michel (29/09), octobre sec. Diction français</i>		